

temps venu, conduisez-le à un confesseur. Puis dès que l'enfant vous paraîtra remplir les conditions indiquées par le décret, d'accord avec son confesseur, vous l'amènerez sans délai à la Table eucharistique.

Vous ne le laisserez pas aller seul. C'est à vous de remettre *officiellement* au bon Dieu, ce cher petit être qu'il vous a confié. Ce sera donc entre papa et maman qu'il s'avancera paré de sa première innocence, et viendra prendre sa place en compagnie des siens au banquet du divin Amour.

Vous continuerez encore votre belle mission auprès de ces chers petits. D'abord, vous avez *le très grand devoir*, dit encore le décret, de veiller à ce que vos enfants apprennent *en entier* le catéchisme, — et par conséquent au catéchisme, pendant autant d'années que le réclament les règlements de votre diocèse. Rappelez-vous bien que plus on connaît Dieu, et plus on l'aime.

Vous devez continuer d'inculquer à votre cher enfant des habitudes d'une vie solidement chrétienne. Qu'il soit fidèle matin et soir, à la récitation des prières essentielles du chrétien: *Notre Père, Je vous salue, Marie, Je crois en Dieu, les actes de foi, d'espérance, de charité et de contrition*. Conduisez-le à son confesseur au moins tous les quinze jours.

Enfin, vous avez le grave devoir de lui faire accomplir chaque année celui de la communion pascale. Vous ferez une douce obligation de l'amener chaque fois aux communions générales d'enfants qui auront lieu dans la paroisse. Bien plus, comme le dit le Décret, «selon le désir du Christ Jésus et de notre Mère la Sainte Eglise, vous mettrez tous vos soins à le faire approcher très fréquemment de la Sainte Table, *si possible même tous les jours.*»

Pères, mères, qui vous demandez si souvent avec anxiété ce que deviendront vos fils ou vos filles dans ces temps où tout semble conspirer contre leur innocence, regardez le Tabernacle et apprenez que la vraie force qui les armera efficacement pour les combats de l'avenir se trouve uniquement dans la communion fréquente, quotidienne.

*Le Directeur de l'Apôtre de la Messe et de la communion.*